

Projet en attente d'approbation par l'AG du
14/12/2020



SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE LITTÉRATURE GÉNÉRALE ET COMPARÉE

Compte rendu de l'Assemblée générale de la SFLGC qui a eu lieu le 22 novembre 2019 salle D 14, Centre Censieur, 13 rue Santeuil, 75005 Paris, à 15h.

Étaient présents : Nicolas AUDE, Chloé CHAUDET, Yves CHEVREL, Yves CLAVARON, Muriel DETRIE, Guy DUCREY, Anne DUPRAT, Ariane FERRY, Bernard FRANCO, Audrey GIBOUX, Catherine GRALL, Karen HADDAD, Jean-Louis HAQUETTE, Marie-Pierre HARDER, Anne-Rachel HERMETET, Marion LATA, Françoise LAVOCAT, Claudine LE BLANC, Véronique LEONARD-ROQUES, Vérane PARTENSKY, Claire PLACIAL, Zoé SCHWEITZER, Yen-Mai TRAN-GERVAT, Tatiana VICTOROFF, Sébastien WIT, Enrica ZANIN, Karl ZIEGER

L'assemblée générale est ouverte par la présidente Anne Duprat à 15h14.

Claire Placial, secrétaire générale, donne lecture des procurations reçues.

En préalable au vote du bilan financier, Jean-Louis Haquette est nommé commissaire aux comptes.

1. Remise du premier prix de thèse de la SFLGC

Yvan Daniel, Vice-président à la recherche, prend la parole et présente les deux lauréats du prix de thèse, qui prennent brièvement la parole pour exposer leur travail.

Marie-Pierre Harder est lauréate du premier Prix de thèse de la SFLGC. Elle a soutenu en 2018 une thèse préparée sous la direction de Véronique Gély et intitulée « Hercule à la croisée des chemins ou le “héros perplexe”, (Re)configurations discursives et genrées de l'apologue de Prodicos dans les cultures européennes, de l'Antiquité aux débuts du XIX^e siècle (domaines allemand, anglais, français, italien) ». Après avoir remercié le jury, elle insiste sur les résonances actuelles d'un travail long et érudit, initié alors qu'elle était elle-même à la « croisée des chemins » entre philologie et philosophie, entre antiquité et périodes modernes. Se posait à elle la question de la construction du comparable, du « comparatisme comme approche critique » pour reprendre le titre du congrès de Paris de 2013. Travailler sur l'antiquité de nos jours engage une herméneutique de la défamiliarisation, ou, pour reprendre un terme de la critique féministe queer Sara Ahmed, une entreprise de désorientation. Elle insiste sur la nécessité de replacer les formes culturelles dans leur cadre de production, et sur la nécessité de sortir de la seule déploration pour maintenir l'intérêt pour les périodes anciennes. Citant Walter Benjamin, elle appelle à « arracher la tradition au conformisme ». Pour finir elle rappelle que sa recherche est située, donc politique au sens large – il y a un enjeu très concret, comme l'a manifesté l'intervention d'Adèle Haenel à Médiapart récemment, à ouvrir d'autres voies de réflexions sur la construction des masculinités.

Nicolas Aude, qui reçoit une Mention spéciale pour sa thèse « Les Aveux imaginaires, Scénographie de la confession dans le roman du XIX^e siècle (Angleterre, France, Russie) », préparée sous la direction de Karen Haddad et soutenue en 2019, prend ensuite la parole. Il

remercie la présidente de la SFLGC et les membres du jury et est touché des mots qui lui ont été adressés lors de l'annonce des lauréats au congrès de Lille. Dans sa thèse, il a entrepris une forme d'archéologie de l'autofiction, à partir du roman du XIX^e siècle considérés comme construisant un paradigme du genre romanesque. Il y étudie les scènes de confession, en insistant sur leur théâtralité, et en introduisant la notion de scénographie énonciative, intégrant cette scénographie dans l'aventure interprétative moderne : la volonté de faire avouer les choses inanimées, d'extirper des aveux aux textes littéraires, dans l'époque contemporaine. Il présente enfin ses présents travaux post-doctoraux, qui s'intéressent aux rapports de la littérature avec la psychiatrie et la psychanalyse, en approchant la culture de l'enquête.

Yvan Daniel remercie les deux lauréats pour la lecture de leurs travaux passionnants et revient sur la qualité de la quarantaine de thèses soumises, qu'il a été difficile de départager. Cette qualité de la jeune recherche comparatiste doit être un encouragement à rendre régulier le prix de thèse, et Yvan Daniel invite ainsi les collègues et les doctorant.e.s à encourager les jeunes docteur.e.s à se présenter.

Anne Duprat ajoute que, compte tenu des difficultés actuelles de l'entrée dans la carrière, ce prix permet aux lauréat.e.s de rendre leurs candidatures plus lisibles. En outre l'existence de ce prix est importante pour tous les comparatistes, notamment quand nous sommes pris en étau par nos autorités de tutelles à l'occasion de l'ouverture des postes et des recrutements.

Karen Haddad, directrice de thèse de Nicolas Aude, se réjouit de ce prix qui récompense et rend visible un centre de recherche petit par la taille mais très dynamique.

2. Approbation du compte rendu de l'AG du 15 novembre 2018

Le compte rendu de l'AG du 15 novembre 2018 est mis au vote. Il est approuvé à l'unanimité.

3. Rapport moral de la Présidente

Anne Duprat commence en rappelant la mémoire de deux grandes figures de la littérature comparées disparues en mars : Daniel Mortier, grand spécialiste de Bertolt Brecht et du théâtre européen, qui a beaucoup travaillé sur la réception, mais également auteur d'un grand nombre de travaux pédagogiques. Nombreux sont ceux à qui il manque. Elle rappelle également le souvenir de Michel Jeanneret, immense spécialiste de la Renaissance et vrai comparatiste – et rend hommage à ses travaux, évoquant notamment *Le Défi des signes : Rabelais et la crise de l'interprétation à la Renaissance*, Paradigme, 1994, *Perpetuum mobile : métamorphoses des corps et des œuvres de Vinci à Montaigne*, Macula, 1997, ou *Éros rebelle : littérature et dissidence à l'âge classique*, Le Seuil, 2003)

Elle se réjouit enfin de l'élection de notre collègue William Marx au Collège de France, où il occupe depuis cette année la chaire de Littératures Comparées.

La fin de l'année 2018 a vu le congrès de la SFLGC organisé par Rémy Astruc à Cergy. Cet exemple est la preuve que l'on peut organiser un congrès de cette sorte en étant le seul comparatiste en poste, avec l'aide de son équipe. Le congrès de la SELC/ESCL (ex RELC) à Lille fin août 2019, organisé par les comparatistes lillois, a également été une magnifique réussite.

La tenue des congrès de l'AILC en Chine et à Macao a été entravée par la météo, qui a contraint à l'arrêt du congrès de Macao en raison d'un typhon ; les échanges qui ont pu y être tenus ont été intéressants, et des ateliers ont été encadrés par des comparatistes français. Ces congrès n'ont pas été néanmoins sans quelques complications, notamment autour des langues de communications de l'AILC, dont on rappelle qu'elle est une association loi 1901 de droit français : le français est donc l'une des langues officielles avec l'anglais de l'AILC. Or, pour la première fois aucun document du congrès n'était rédigé en français, ce qui a donné lieu à un échange avec le bureau de l'AILC, dont il est à regretter qu'elle ne fasse pas davantage en faveur

du français langue de recherche ou du français langue d'échange du comparatisme. C'est là une des choses qui font que nous devons penser la mondialisation : son avènement est un fait, mais si on ne pense pas le plurilinguisme dans les sociétés savantes comparatistes, où le fera-t-on ? Nous avons des énormes richesses en critique de traduction, en théorie littéraire, en études culturelles, qui nous permettent de penser l'ouverture linguistique comme une construction. L'ouverture disciplinaire et internationale, comme l'ont bien relevé les lauréats du prix de thèse dans leur prise de parole, ne se fait pas dans la contemplation de la tradition ou de la mondialisation ; il faut « arracher la tradition au conformisme », rappelait Marie-Pierre Harder après Walter Benjamin dans son exposé. Le niveau d'érudition des thèses en témoigne : il existe une spécificité du comparatisme français, qui est d'autant plus riche qu'il s'empare des apports des comparatismes étrangers. Il ne faut plus vivre les congrès internationaux comme des moments d'effacement de soi, mais promouvoir nos travaux dans leurs spécificités.

Anne Duprat évoque maintenant les congrès futurs de la SFLGC. Il n'y a pas actuellement de propositions de congrès pour les années 2020 et 2021, Dijon s'est manifesté pour 2022, mais il s'agit d'une année où devrait avoir lieu un congrès de l'AILC en principe à Tbilissi ; Dijon ne peut organiser plus tôt parce que des gros congrès sont déjà prévus en 2021 dans cette université.

En 2020, les Doctoriales, organisées par Amiens le 25 septembre, permettront de rassembler les comparatistes.

Pour 2021, Françoise Lavocat évoque la possibilité d'une organisation par Paris 3 Sorbonne nouvelle. Si l'organisation d'un congrès, envisagée pour 2020, s'était avérée impossible du fait du déménagement des locaux et de la fermeture du site Censier, il est possible de réfléchir à l'opportunité d'un congrès sur le site du Campus Condorcet, par exemple sur le thème des « populations fictionnelles ».

Guy Ducrey ajoute qu'il n'est pas trop tard pour qu'une université se porte volontaire pour organiser un congrès en 2020.

Anne Duprat rappelle que les années sans congrès de SFLGC sont compliquées pour nos finances : la SFLGC ne vit guère que par nos rencontres, qui sont l'occasion de se retrouver et au cours desquelles les AG sont organisées. En quatre ans de sa mandature, la SFLGC a réussi à éroder la baisse de nos cotisations et résiste notamment grâce à la mise en fonction du site, qui permet de diffuser les publications, de rendre la recherche visible. Mais la situation n'en reste pas moins préoccupante, notamment en raison du grand nombre de titulaires qui ne sont pas à jour de leur cotisation, ou ne se prennent pas part aux tâches qui incombent à la communauté comparatiste. Ainsi, une fonction importante de la SFLGC réside dans son rôle d'élaboration de propositions de programmes d'agrégation. Il faut tenter de fabriquer des questions complexes, ouvertes, qui fonctionnent pédagogiquement, afin d'asseoir le rôle de la SFLGC dans ce concours et plus généralement dans la formation des enseignants. La participation de tous est requise pour que nous disposions de propositions riches et nombreuses. Pour ce qui est du nombre des adhérents, il ne faut pas se contenter des rappels de la trésorière mais entrer en action et diffuser les activités de la SFLGC notamment auprès des doctorants.

Anne Duprat dit aussi tout le bonheur qu'elle éprouve à constater la richesse du comparatisme français. Elle salue ainsi la parution du dernier volume de *Poétiques comparatistes*, autour de « Droit et littérature », dirigé par Christine Baron et Judith Sarfati Lanter, qui ont pu mettre au point le volume de cette année avec seulement six mois de délai. Les volumes prévus pour les années qui viennent sont en 2020 « Chine/Occident » dirigé par Muriel Détrie et Philippe Postel ; en 2021 un volume « Art et polémique » dirigé par Clotilde Thouret, et en 2022 « Littérature et musique » dirigé par Timothée Picard. Elle rappelle que le comité est ouvert à de nouvelles propositions qui témoignent de l'actualité de la recherche en LGC, notamment autour des approches intersectionnelles, débats qui sont vifs et nécessaires.

Au sujet de la *Bibliothèque comparatiste* en ligne sur le site de la SFLGC, Karl Zieger mentionne la mise en ligne cette année de l'article d'Yves Clavaron sur les études culturelles. Mais on peut proposer articles de fond de façon plus générale. Les propositions peuvent parvenir au comité toute l'année.

Pour finir Anne Duprat évoque l'épineuse question des postes. La SFLGC a été à plusieurs reprises interpellée par des docteur.e.s sans poste qui constatent l'extrême difficulté de leur situation et des recrutements. Une lettre rédigée par un collectif de jeune.s docteur.e.s a été publiée sur le site de la SFLGC ; le site par ailleurs va prochainement publier des indications pour le financement des thèses, sur proposition de Marion Lata. Il n'y a en effet pas de centralisation des informations sur les types de financement pour les fins de thèse : il s'agira donc de proposer sur le site de la SFLGC un édito qui diffuse et mutualise les informations et ne fonctionne pas juste sur le bouche à oreille. Anne Duprat appelle enfin à ce que les différents centres de recherche intègrent davantage, et dans la mesure du possible financent les contributions de leurs anciens doctorants, essentielles pour témoigner du dynamisme de la communauté comparatiste, qui par la force des choses se déploie parfois aux marges des universités.

Anne Duprat arrivant au terme de son second mandat, elle remercie les membres du CA de leur travail au sein du bureau et du CA.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

4. Rapport financier

Chloé Chaudet, trésorière de la SFLGC, présente le bilan financier.

RECETTES 2019

Cotisations 2019 x 203 membres réguliers	8 120, 00
Cotisations 2019 x 13 doctorants	390, 00
Ventes <i>Poétiques comparatistes</i> années précédentes – en attente (cf. 2020 ou 2021 ?)	
TOTAL RECETTES	8 510, 00

DEPENSES 2019

➤ DEPENSES EFFECTUEES :

Déjeuner journée d'agrégation 2019	141, 00
Pause-café et photocopies journée d'agrégation 2019	106, 22
Billet de train et hôtel Jean Cléder	235, 13

Abonnement domaine sflgc.org	66, 58
Subvention édition en ligne des actes du Congrès de Toulouse de 2017	500, 00
Abonnement services Crédit mutuel (services courants + paiement en ligne)	122, 58
Cotisation annuelle Eurocompte + Cotisation annuelle carte de dépôt	65, 96
Frais d'encaissement par carte bancaire octobre 2018 – octobre 2019	88, 41
Prix de thèse	700, 00
TOTAL DEPENSES EFFECTUEES	2 025, 88

➤ **RESTENT A IMPUTER :**

Cotisation AILC pour 2019	2 160, 00
Participation au Congrès SELC 2019 [à prélever sur le Livret bleu ?]	2 000, 00
[Participation au Prix de recherche des associations dix-neuviémistes 2019 ?]	[100, 00 ?]
Convention 2019 pour <i>Poétiques comparatistes</i> (Lucie Éditions)	≈ 3 800
Frais d'expédition du volume <i>Poétiques comparatistes</i> 2019	≈ 2 000
TOTAL DEPENSES A IMPUTER [sans Prix de recherche asso. dix-neuviémistes]	9 960, 00
TOTAL DEPENSES EFFECTUEES ET DEPENSES A IMPUTER	11 985, 88

Déficit = 3 475, 88 euros

Solde du compte courant : 11 320, 04 euros

Solde du Livret bleu : 14 743, 51 euros

Arrivant au terme de son deuxième mandat, Chloé Chaudet fait un court bilan sur les adhésions : ces quatre dernières années, la baisse des adhésions a été constante, dans la continuité de ce que l'on observe ces vingt dernières années. On déplore notamment que les titulaires ne cotisent que peu à la SFLGC. Il faudra donc revoir la stratégie de recrutement des adhésions.

L'AILC, à qui la SFLGC verse 10 euros par an par adhérent puisque l'adhésion à la SFLGC vaut adhésion à l'AILC, s'est avérée cette année dans l'impossibilité de produire des comptes publics. Cela a, d'après Bernard Franco, entraîné la menace de l'association américaine de littérature comparée de se retirer de l'AILC. Comme par ailleurs l'adhésion à l'AILC n'a pas permis aux membres de bénéficier de réduction lors des inscriptions au congrès, le CA envisage de ne pas verser cette année la rétrocession à l'AILC. Anne-Rachel Hermetet trouve dangereux que la SFLGC se retire de l'AILC. Anne Duprat précise qu'il ne s'agit pas de faire sécession, mais

de ne pas rétroverser la somme tant que des comptes ne sont pas rendus. Ce sera cependant bien sûr à la prochaine administration de la SFLGC à en décider. Yves Chevrel insiste sur la nécessité d'une négociation préliminaire à toute cessation de paiement.

5. Bilan de la session CNU de la 10^e section

Anne-Rachel Hermetet, présidente sortante de la 10^e section, établit le bilan de la session 2019.

Session de qualification :

A. R. Hermetet rappelle la modification de la procédure en raison de la dématérialisation des dossiers. Désormais c'est le ministère qui en examine la recevabilité. Il est indispensable de présenter un dossier complet au moment de la date limite de dépôt, sinon le dossier sera déclaré irrecevable. Il n'y a donc plus de tolérance pour des envois tardifs du rapport de soutenance. Elle invite les candidates et les candidats à bien vérifier la liste des pièces obligatoires

Pour la qualification aux fonctions de maître de conférences :

Chiffres 2019

173 inscrit.e.s

158 dossiers examinés

66 qualifiés ou requalifiés : 41,8%

42 non qualifiés : 26,6

50 hors section : 31,6

Moins de qualifiés, plus de hors section qu'en 2018

NB ce sont les chiffres issus des délibérations de la section ; une candidate hors section a été qualifiée lors de la procédure d'examen dite intergroupe c'est-à-dire concernant les dossiers jugés hors section par toutes les sections où ils ont été présentés.

Rappel : Chiffres 2018

173 inscrits

155 dossiers examinés

Sur les dossiers reçus :

3 équivalences refusées

70 qualifiés (ou requalifiés) (45,1% des dossiers parvenus)

41 non qualifiés (26,4 % des dossiers parvenus)

41 hors section (26,4 % des dossiers parvenus)

Pour la qualification aux fonctions de professeur :

Chiffres 2019

27 candidat.e.s inscrit.e.s

24 dossiers examinés

2 équivalences refusées

9 qualifiés ou requalifiés (37,5%)

10 non qualifiés

3 hors section

rappel : chiffres 2018

29 candidat.e.s inscrit.e.s

1 dossier non parvenu

sur 28 dossiers examinés :

3 équivalences refusées

14 qualifiés (ou requalifiés) = 50 %
6 hors section
5 non qualifiés

On peut noter le pourcentage toujours important d'avis hors section pour les dossiers de Mcf : Anne-Rachel Hermetet a rédigé à nouveau les critères sur le site de la CP-CNU mais elle doute qu'ils soient lus. En outre, la dématérialisation encourage peut-être les candidatures multiples.

Il n'y avait pas de candidat en appel pour la 10e section en 2019.

Pour ce qui est des **promotions**, en 2019 ont été attribuées 3 promotions à la hors-classe des maîtres de conférences, 3 à la nouvelle classe exceptionnelle des Mcf, 2 à la première classe des professeurs, 2 à la classe exceptionnelle 1, 1 à la classe exceptionnelle 2.

Anne-Rachel Hermetet invite vivement les collègues maîtres de conférences qui le peuvent à postuler aux deux promotions : cette année la section a reçu 5 dossiers pour 3 possibilités de promotion à la hors-classe et 4 pour 3 promotions à la classe exceptionnelle des maîtres de conférences.

Cette année, comme souvent, la section ne disposait que d'un unique CRCT (Congé pour recherches ou conversions thématiques) d'un semestre.

PEDR : pour la sixième année le CNU examinait les dossiers de demande de PEDR et devait les classer. Les conditions d'évaluation sont les suivantes : des quotas imposés par le ministère, un PV électronique à remplir, si bien qu'il est impossible de changer ces quotas ou de ne pas les respecter. Le classement, qui ne se fait pas par lettre (A, B, C), consiste à composer trois groupes dont 20% de dossiers « de la plus grande qualité » et 30% « satisfaisant pleinement les critères ». Les membres du CNU se sont retrouvés, une fois encore, très embarrassés car beaucoup de dossiers dépassaient par leur nombre de productions et par leur qualité les normes exigées par le ministère pour être considérés comme des dossiers satisfaisants. La 10e section a donc été contrainte à classer comme non prioritaires des dossiers de très bon niveau.

A. R Hermetet rappelle que la répartition dans les trois groupes au prorata des candidatures dans chaque corps est désormais obligatoire. Ce n'est pas un changement pour la 10e section qui avait voté dès la première année pour une telle répartition.

En 2019, la 10e section devait examiner 22 dossiers (11 PR + 11 MCF).

La répartition imposée était suivante, pour les trois catégories : 4 (20%), 6 (30%) et 12 (50%)

Les critères d'évaluation de la section figurent sur le site de la CP-CNU. Pour éviter une évaluation uniquement quantitative, la 10e section invite les candidat.e.s à envoyer un article pour compléter le dossier, possibilité qu'exploitent très peu de collègues.

Autres points :

La 10e section a unanimement refusé de mettre en place le suivi de carrière et n'a donc pas siégé à cette fin en 2019. 27 autres sections / 55 refusent toujours de mettre en œuvre ce suivi de carrière. Il appartiendra au prochain CNU de prendre position sur cette question.

Le mandat de l'actuel CNU venant de s'achever, Anne-Rachel Hermetet dresse un bilan de la mandature. Elle rappelle rapidement les différentes missions du CNU. Le CNU se prononce

sur la qualification aux fonctions de maître de conférences et de professeurs des universités ; il attribue un contingent de promotions et de CRCT (congés sabbatiques) et depuis 2014, il donne un avis sur les demandes de PEDR (primes d'encadrement doctoral et de recherche, qui sont attribuées par les universités). Parmi ses missions, figure en outre désormais le « suivi de carrière » des enseignants-chercheurs.

La 10e section du CNU reste très attachée à la procédure de qualification. Celle-ci est régulièrement mise en cause. Anne-Rachel Hermetet renvoie au rapport du groupe de travail piloté par le député Philippe Berta (PU biologie), intitulé « Attractivité des emplois et des carrières scientifiques » et élaboré dans le cadre de la Loi de programmation pluriannuelle de la recherche, dont elle cite un passage (p. 8 du rapport), tout en invitant à sa lecture complète :

« Rapprocher les procédures de recrutement des enseignants-chercheurs et des chercheurs des meilleures pratiques internationales par :

- La création de chaires d'excellence junior pour attirer les jeunes talents avec un nouveau dispositif de recrutement de type « tenure-track » organisé par les établissements
- La création d'un programme national de chaires d'excellence sénior pour attirer des chercheurs de grande réputation
- L'intégration d'une épreuve de mise en situation professionnelle aux procédures de recrutement
- L'augmentation des recrutements externes de directeurs de recherche et de professeurs des universités
- Une extension des dispenses de qualification pour les établissements qui le souhaiteraient et dont les processus de recrutement auront été certifiés. »

Il y a déjà des possibilités de dérogation, en particulier pour les collègues en poste à l'étranger. La 10e section du CNU a affirmé fermement la nécessité d'une évaluation nationale et collégiale des dossiers, évaluation qui prend en compte l'ensemble des productions et des activités des candidat.e.s et pas le seul doctorat. Elle s'est efforcée de mettre en œuvre cette évaluation de la façon la plus transparente possible. Collègues et doctorant.e.s sont invité.e.s à consulter la page de la section sur le site de la CP-CNU pour y retrouver ses critères, qui pourront bien sûr être modifiés ou précisés par le nouveau CNU. La défense de la qualification sera un point sensible pour le prochain mandat mais aussi pour l'ensemble de la communauté universitaire et Anne-Rachel Hermetet invite donc à la vigilance.

La 10e section est restée ferme dans son refus de l'autopromotion. Cela veut dire que les membres de la section ont accepté de ne pas concourir au titre des promotions attribuées sur le contingent national. Cela n'interdit pas de se présenter dans les établissements mais cela peut entraîner de réels retards de carrière.

La 10e section a examiné les dossiers de PEDR, non sans cas de conscience et déchirement (c'est sans conteste le moment le plus difficile de l'ensemble des sessions), en raison des quotas imposés. Ces quotas contraignent mécaniquement à considérer 50% des dossiers comme « ne faisant pas partie des meilleurs » selon la terminologie en vigueur et, derrière cette litote, à ne pas rendre justice au travail effectif des candidat.e.s. Anne-Rachel Hermetet rappelle que le CNU propose une évaluation des dossiers mais que ce sont les établissements qui attribuent la prime, selon leurs propres critères et que certains, comme la Sorbonne, ont décidé d'évaluer désormais eux-mêmes les dossiers de leurs collègues.

Comme plus d'une vingtaine de sections du CNU, la 10e section a refusé de mettre en œuvre la procédure de suivi de carrière car elle s'oppose à toute évaluation récurrente supplémentaire des enseignants-chercheurs. Elle a publié plusieurs motions à ce sujet. Il appartiendra au prochain CNU de se prononcer sur ce point.

Le bureau de la 10e section a toujours été présent, en totalité ou en partie, aux AG de la

CP-CNU, où il a pris position notamment contre le suivi de carrière.

A l'issue de deux mandats comme présidente de la 10e section, Anne-Rachel Hermetet conclut son intervention sur deux points. Sur un plan institutionnel, elle se réjouit que le CNU existe toujours puisqu'on a pu craindre que le mandat qui s'achève soit le dernier de cette institution dont elle défend, et elle pense ne pas être la seule, l'utilité et la légitimité. Elle est convaincue que la vigilance s'impose pour que cette instance, composée en majorité d'élus, et fonctionnant selon des règles démocratiques, soit maintenue, et que ses missions ne soient pas limitées à l'avancement, l'avis sur les dossiers de PEDR et le suivi de carrière. C'est à ses yeux le seul rempart au localisme complet. Il ne s'agit pas de dire que tout est parfait mais la situation serait pire sans le CNU. Cela dit, les sections de CNU ne peuvent pas enrayer le déclin du nombre de postes effectivement ouverts au concours lors des campagnes de recrutement d'enseignants-chercheurs, en raison, en particulier, du gel lié à la situation financière de certaines universités. Sur un plan plus personnel, Anne-Rachel Hermetet tient à remercier les membres de la section qui, pendant quatre et parfois huit ans, ont fait en sorte que les débats se déroulent de façon harmonieuse et équitable et ont ainsi considérablement facilité sa tâche de présidente. Elle tient aussi à saluer le travail des membres des deux bureaux, Isabelle Krzywkowski, Ariane Eissen et Pascal Vacher pour le mandat 2012-2015 et Jean-Paul Engélibert, Claudine Le Blanc et Sylvie Humbert-Mougin pour le mandat 2016-2019. Anne-Rachel Hermetet est bien consciente que chacune, chacun peut avoir pour tel ou tel cas individuel et pour chacune des missions des regrets. Mais elle est convaincue que la section a toujours examiné sérieusement les dossiers, en respectant les critères qu'elle avait définis. En outre, le caractère collégial de la décision est un puissant garde fou. La section a travaillé en bonne intelligence, entre membres des deux collèges, entre élus des deux listes, entre élus et nommés et Anne-Rachel Hermetet souhaite la même harmonie à celles et ceux qui composent la nouvelle commission. Elle souhaite dire enfin aux nouveaux membres de la section que siéger au CNU demande certes du travail mais que c'est un travail intéressant, intellectuellement parce qu'on peut mesurer l'évolution de la discipline et prendre connaissance de travaux souvent passionnants, humainement aussi parce que c'est une belle aventure collective où se nouent des liens durables d'estime et d'amitié dont elle ne doute pas, pour sa part, qu'ils résisteront à la fin du mandat. C'est du moins ainsi qu'elle a vécu ces huit années, et elle ne peut que souhaiter à la nouvelle commission de connaître la même expérience.

6. Rapport de la Vice-Présidente chargée de l'enseignement

Yen-Maï Tran-Gervat, vice-présidente chargée de l'enseignement, prend la parole pour faire le bilan des activités de l'année. Elle rappelle que la vice-présidence à l'enseignement ne concerne pas la seule organisation du choix des programmes d'agrégation, mais l'enseignement de la littérature comparée en général, et en partie le lien avec l'enseignement secondaire.

En tant que vice présidente chargée de l'enseignement, Yen-Maï Tran-Gervat a coordonné les réunions aboutissant à la proposition au jury de l'agrégation de deux programmes classés un et deux. Elle rappelle qu'il est nécessaire d'avoir le plus grand nombre de propositions possibles de sorte à pouvoir avoir un vrai choix à faire. Sur le modèle de l'agrégation interne, il sera désormais possible de proposer, dans le corpus de l'agrégation, une œuvre cinématographique, qui intégrera le corpus pour l'écrit ; quant aux modalités de son examen à l'oral elles restent à fixer. Ces réunions, auxquelles ne sont conviés que les éventuels préparateurs et préparatrices, ont lieu en mai à l'occasion de la présentation du programme choisi pour l'année universitaire suivante.

Concernant l'agrégation interne, elle s'est fait le relais auprès du jury des demandes des candidat.e.s et des préparateurs à ce qu'on retourne au système qui prévalait jusqu'il y a quelques

années, lorsque la question reconduite était au programme, et non la nouvelle question : cela laisse aux candidat.e.s le temps d'anticiper dans leur préparation.

La question du lien à l'enseignement secondaire est également capitale. Lors de la dernière assemblée générale, un groupe de travail a été constitué, qui a vocation à réfléchir sur la place de la littérature comparée dans le secondaire et à entrer en contact avec ses acteurs. Une première réunion a eu lieu en avril dernier. Des journées d'études sont envisagées.

Il s'agit d'une part de sensibiliser les enseignant.e.s du secondaire au fait qu'ils et elles font déjà de la littérature comparée sans le savoir, à l'occasion de la constitution des groupements de textes, lorsqu'ils utilisent les arts plastiques ou le cinéma, ou encore quand ils étudient des textes traduits, très nombreux dans les programmes du collège. Une réflexion sur la spécificité de l'étude des textes en traduction doit de fait pouvoir être proposée aux professeurs du secondaire.

Anne Duprat insiste sur la nécessité de soigner les sujets d'agrégation, qui sont une vitrine auprès des autres sections et auprès du ministère des travaux comparatistes.

7. Rapport du Vice-Président chargé de la recherche

Yvan Daniel, Vice-Président chargé de la recherche, reprend la parole en ajoutant que les points principaux concernant sa charge ont déjà été abordés. Le prix de thèse a été remis pour la première fois : Yvan Daniel se félicite du nombre et de la grande qualité des thèses examinées par le jury, ce qui devra entraîner une révision de l'organisation des travaux du jury. Il sera remis lors des prochaines doctoriales. À ce sujet, l'édition de Strasbourg a été un succès ; de nouvelles doctoriales auront lieu en 2020 à Amiens ; il envisage d'organiser une édition future en 2021 ou 2022, en fonction du calendrier des congrès, dans son université à Clermont-Ferrand.

8. Rapport de la Vice-Présidente chargée des relations internationales

En l'absence de Caroline Fischer, retenue dans son université, on passe directement au point suivant. Celle-ci a cependant communiqué le rapport suivant :

« Les deux événements majeurs de l'année en cours, le congrès de l'AILC et celui de la SELC ayant été suivis par Yves Clavaron [Caroline Fischer] mentionne seulement les points suivants :

- prise de contact avec les collègues espagnol-le-s : invitation d'Asun Lopez Varela au congrès de la SFLGC de Cergy-Pontoise
- prise de contact avec les collègues portugais-e-s : édito dans la feuille d'information de la SFLGC
- prise de contact avec les collègues bulgares : édito pour la feuille d'information de la SFLGC annoncé pour fin novembre
- prise de contact avec les collègues italien-ne-s : invitation de l'ex-président de la Compalit au Congrès de la SELC à Lille ; projets d'invitations croisées pour les congrès de la SFLGC et de la Compalit ; édito pour la feuille d'information de la SFLGC à venir ; lien pour notre site sur le leur.
- prise de contact avec les collègues allemand-e-s ; rencontre avec la présidente de la DGAVL programmée pour début mars 2020
- tentatives de prise de contact avec les collègues roumain-e-s suite au congrès de Toulouse restées sans réponse »

9. Rapport sur la charge de mission aux congrès internationaux

Pendant sa charge de mission aux congrès internationaux, Yves Clavaron a assisté aux deux congrès internationaux majeurs de littérature comparée : le congrès de l'AILC à Macao et le 8^e congrès de la SELC à Lille. Ce dernier était une grande réussite, dans un très beau lieu en centre-ville de Lille. Le français y a été bien représenté, avec 60 communications en français pour 83 en anglais. Le comparatisme français est d'autant plus à l'honneur dans la SELC que Bernard Franco a été, lors du congrès de Lille, élu nouveau président de la SELC. Le prochain congrès aura lieu en 2021, précédé d'un colloque à Turin en 2020.

Anne-Rachel Hermetet demande si la SFLGC rétroverse une partie des cotisations à la SELC comme elle le fait à l'AILC. Ça n'est pas le cas : l'adhésion à la SELC se fait de façon autonome.

Lors du congrès de Macao et pendant sa préparation, Yves Clavaron a déploré l'absence du français, pourtant deuxième langue officielle de l'AILC, sur le site de présentation du colloque et dans les documents de travail. De même, lors des cérémonies d'ouvertures, pas un mot de français n'a été prononcé. Pour finir, on a demandé aux organisateurs des ateliers – dont plusieurs, organisés par des comparatistes français dont lui-même, s'étaient déroulés au moins en partie en français – de ne publier que des textes en anglais (environ 50% des communications avaient eu lieu en anglais, 40% en mandarin et 10% en français ou portugais). C'est la première fois qu'un congrès de l'AILC refuse les publications en français, ce qui pose question quant à la place du français comme langue de recherche. La SFLGC quant à elle avait pris part aux ateliers en proposant une matinée sur les transferts culturels France / Asie, organisée par Yves Clavaron, et à laquelle avaient pris part des chercheurs aux profils très différents, en poste en France, Etats-Unis, Japon. Les échanges y ont été très agréables.

Lors du congrès de Macao, deux décisions ont été prises en faveur des doctorants : la dispense de cotisation à l'AILC et la création d'une bourse de voyage.

Le Comité exécutif de la SFLGC n'a pas été renouvelé. Il y avait 6 candidat.e.s français mais malheureusement aucun.e élu parmi elles et eux. La SFLGC n'a ainsi plus de représentant dans l'institution sinon Anne Tomiche, qui est secrétaire générale pour l'espace francophone. La nouvelle présidente est Sandra Bermann, enseignante chercheuse à Princeton.

Sur la question de l'adhésion de la SFLGC à l'AILC, le débat reprend. Pour Anne Duprat il n'est pas question de rompre, mais il faut tout de même se préoccuper notamment des aspects financiers. Claudine Le Blanc suggère de préférer une renégociation du partenariat qui de fait doit être repensé. Yves Chevrel se dit un peu effaré qu'avec six candidats français, pas un ne soit élu : cela signifie que les membres de l'AILC ne nous connaissent pas ou plus. Il se demande s'il n'est pas possible de négocier une présence accrue de français si tant est que l'AILC continue de fonctionner comme précédemment, avec un.e président.e qui nomme des président.e.s de commission qui nomment les membre.

On se pose la question de savoir si l'adhésion à l'AILC est individuelle. Chloé Chaudet rappelle que non : adhésion à la SFLGC vaut adhésion à l'AILC ; l'AILC est une fédération de sociétés nationales.

Le bilan financier n'ayant pas encore approuvé, on revient à ce point de l'ordre du jour. Les comptes sont approuvés par Jean-Louis Haquette, nommé commissaire aux comptes.

La proposition, votée par le CA, de changer le montant des cotisations en ramenant à 20 au lieu de 30 la cotisation des doctorants, est discutée. Cette baisse a pour objectif d'accroître le nombre des adhérents parmi les doctorant.e.s qui cotisent pour l'instant très peu. Sébastien Wit

fait remarquer que le petit nombre de doctorant.e.s ayant cotisé en 2019 s'explique en partie par l'absence d'un congrès de la SFLGC en 2019.

Karen Haddad propose que les doctorant.e.s puissent demander à leurs écoles doctorales de prendre en charge la cotisation lorsqu'ils participent aux congrès. Véra Partensky objecte que les laboratoires et les ED ont des dotations souvent très basses ; ils prendront peut-être en charge les frais de missions mais sans doute pas de cotisation.

On passe au vote : la baisse des cotisations des doctorant.e.s est approuvée à l'unanimité, de même le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

10. Rapport de la Vice-Présidente chargée de la diffusion

Enrica Zanin présente maintenant son rapport. Elle rappelle l'existence du nouveau site, entré en fonction il y a bientôt 2 ans, et animé grâce à une équipe qu'elle remercie, composée de Thomas Barège, Audrey Giboux, Hélène Martinelli, Delphine Rumeau, Benoît Tane, Sébastien Wit. 2018 a été l'année héroïque de la bascule du site qui est maintenant fonctionnel.

Les statistiques comportent des surprises, notamment des pics de fréquentation inexplicables. Le site reçoit en moyenne 1000 visites par jour avec un nombre de visites individuelles en moyenne de 200. Les pics peuvent avoir une corrélation avec le calendrier de l'agrégation.

La page la plus visitée est la page d'accueil, d'où la nécessité d'investir les éditos qui y sont mis en vedette. L'article le plus lu est « Cinna » d'Emmanuelle Hénin. Les actes de Strasbourg, les professions de foi des deux listes candidates au CNU, sont également fort visités, quand bien même les lecteurs et lectrices ne se sont pas emparés de la possibilité de débattre des propositions des listes CNU. Enrica Zanin émet l'hypothèse que le public est essentiellement étudiant.

Les actes des congrès de la SFLGC sont maintenant publiés sur le site. Ceux de Strasbourg sont en ligne, ceux de Toulouse sont en cours de chargement : c'est un travail titanesque.

Il y a à ce jour 355 articles – donc environ un par jour. C'est très agréable de voir ainsi la vitalité de la discipline ! Il faut encore développer l'annonce plus systématique des soutenances de thèse et d'HDR.

On pose la question de savoir s'il serait opportun de publier sur le site de la SFLGC les conditions de la section CNU pour la PEDR et la qualification. Anne-Rachel Hermet nous met en garde sur le fait que le CNU publie des textes officiels qui ne sont pas modifiables sans aval ministériel. Néanmoins il est possible de mettre sur le site de la SFLGC un lien pointant vers la page du CNU. Une page sur les modalités de l'HDR pourra être créée mais on préfère attendre les premières réunions du nouveau CNU pour demander à son bureau de la rédiger.

Enrica Zanin rappelle quelles sont les pages les plus utiles : soumettre une annonce, créer une fiche annuaire ou une fiche institution... la procédure est très simple et les indications figurent sur le site.

Dans les modifications à opérer, il faudra préciser les dates et les critères du prix de thèse. Il est également de revoir un article fondamental, mais dont le contenu 10 ans après sa rédaction doit être revu : l'article d'Yves Chevrel sur la rédaction des thèses en littérature comparée. Il faudra également mettre en ligne une page de ressources pour jeunes chercheurs, comportant notamment une mise en commun des ressources sur les bourses ou contrat de fin de thèse.

Quant aux éditos, les membres, et particulièrement les membres du bureau et du CA, sont encouragés à les multiplier afin d'animer la page d'accueil qui est malheureusement trop statique.

Enrica Zanin rappelle que nombreux sont les membres – notamment tout le CA – à avoir accès au site, et recommande à ces personnes de s'exercer à le prendre en main.

Elle pose pour finir la question de l'éventuel changement de l'apparence de la première page : les éditos prennent beaucoup de place, et la richesse du site est mal visible.

Accessibilité du site. Beaucoup de gens ont accès au site. Si on travaille pas tout le temps, devient un objet obscur. Plus de gens mettent les pattes mieux c'est.

Question : souhaitable de changer 1^{ère} page du site ? éditos prennent beaucoup de place
Critique : on n'arrive pas à voir richesse derrière 1^{ère} page

11. Prochains congrès de la SFLGC

Ce point a déjà été abordé dans les interventions d'Anne Duprat et d'Yvan Daniel, on n'y revient pas.

12. Election du nouveau conseil d'administration de la SFLGC

Les candidatures des membres suivants ont été reçues : Thomas Barège ; Anne Besson ; Chloé Chaudet ; Delphine Edy ; Caroline Fischer ; Jean Louis Haquette ; Anne-Rachel Hermetet ; Claudine Le Blanc ; Véronique Léonard ; Claire Placial ; Zoé Schweitzer ; Virginie Tellier ; Yen-Mai Tran-Gervat ; Tatiana Victoroff ; Enrica Zanin.

Les résultats sont les suivants :

Barège : 31
Besson : 22
Chaudet : 44
Edy : 23
Fischer : 19
Haquette : 43
Hermetet : 47
Le Blanc : 46
Léonard : 36
Placial : 40
Tellier : 23
Tran-Gervat : 42
Victoroff : 27
Schweitzer : 46
Zanin : 45

Deux candidates étant 12^e ex-aequo on organise un second tour :

Edy : 25
Tellier : 17
Blanc : 4

Sont ainsi élu.e.s au conseil d'administration pour 2019-2023 : Thomas Barège, Chloé Chaudet, Delphine Edy, Jean-Louis Haquette, Anne-Rachel Hermetet, Claudine Le Blanc, Véronique Léonard, Claire Placial, Yen-Mai Tran-Gervat, Tatiana Victoroff, Zoé Schweitzer, Enrica Zanin.

13. Questions diverses

Anne Duprat n'a reçu aucune demande d'inscription de questions diverses à l'ordre du jour et passe donc à l'élection des nouveaux membres du conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé, la présidence lève la séance à 18h15.

Claire Placial
Secrétaire générale de la SFLGC